



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/748
24 juin 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 23 JUIN 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION
PERMANENTE DE L'AZERBAÏDJAN AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du
Ministère azerbaïdjanais des affaires étrangères publiée le 23 juin 1994.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de
la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Yashar T. ALIYEV

ANNEXE

[Original : russe]

Déclaration datée du 22 juin 1994, émanant du Ministère
azerbaïdjanais des affaires étrangères

Le Ministère azerbaïdjanais des affaires étrangères est autorisé à déclarer que les faits exposés dans la déclaration du Ministère arménien des affaires étrangères en date du 18 juin 1994 ne correspondent pas à la réalité.

Le Ministère juge également indispensable de rappeler les derniers événements liés au conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, notamment :

- L'Arménie a refusé de signer l'accord de consolidation du cessez-le-feu, en date du 16 mai 1994, proposé par le Président de la Conférence de Minsk de la CSCE, Jan Eliasson;

- La délégation arménienne a refusé le 13 juin 1994 de prendre part aux consultations organisées avec la médiation de la Fédération de Russie;

- Le 12 juin 1994, une compagnie des forces armées arméniennes appuyée par des blindés a tenté de prendre d'assaut le mont Oroktach, très éloigné de la région du Haut-Karabackh (République azerbaïdjanaise), dans le but d'effectuer une percée dans les positions défensives des unités azerbaïdjanaises;

- Le 17 juin 1994, des unités arméniennes ont pilonné au moyen de pièces d'artillerie le village de Kekhnakychlak, ainsi que des localités du district de Charour (République autonome azerbaïdjanaise de Nakhitchevan);

- Le 19 juin 1994, des unités arméniennes ont bombardé à la roquette le district de Sadarak (République autonome azerbaïdjanaise de Nakhitchevan);

- Le 20 juin 1994, des unités de l'artillerie et de l'infanterie arméniennes ont massivement bombardé le district de Sadarak (République autonome azerbaïdjanaise de Nakhitchevan) et des positions des unités azerbaïdjanaises dans la zone du col de Bachkend;

- Le 21 juin 1994, des unités arméniennes ont bombardé le village de Moundjoulou, certaines localités du district de Taouz très éloignées de la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabackh ainsi que les positions tenues par des unités azerbaïdjanaises dans la zone du col de Bachkend.

Eu égard à ce qui précède, une conclusion s'impose : l'Arménie, ayant décidé de chercher à interrompre toute les négociations, provoque délibérément cette violation du cessez-le-feu et une nouvelle escalade des activités militaires.

La communauté internationale a été témoin à maintes reprises de la façon dont les dirigeants arméniens camouflent par la propagande la politique d'agression qu'ils mènent depuis quelques années contre la République azerbaïdjanaise.

/...

Le Ministère azerbaïdjanais des affaires étrangères attire l'attention sur l'inadmissibilité d'une nouvelle escalade de l'agression arménienne contre l'Azerbaïdjan et invite tous ceux qui ont une responsabilité en matière de prise de décisions à condamner de tels actes en manifestant leur bonne volonté et leur aspiration à la paix.
